

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunis, le 11 mai 2015

L'Union Internationale de Banques lance son emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 »

L'UIB vient d'obtenir le visa du CMF pour son emprunt obligataire subordonné « **UIB Subordonné 2015** », émis pour un montant de 50 000 000 dinars divisés en 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal et ce, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 7 mai 2014.

Ledit emprunt est réparti en deux catégories A et B qui se présentent comme suit :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe 7,40% et/ou taux variable à TMM+ 1,95% brut l'an ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans avec 2 années de franchise au taux fixe 7,50% et/ou variable à TMM+2,10% brut l'an.

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA - Intermédiaire en bourse, sis au Green Center - Rue du lac constance - Les berges du Lac, Tunis et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

SERVICE DE PRESSE

COMMUNICATION
+216 71 218 357
+216 71 218 009

Union Internationale de Banque
Rue du Lac Turkana
2035, Tunis
www.uib.com.tn